

Motion 03
Antoni Montserrat

1

2

Une société inclusive aussi pour les non-luxembourgeois

3 Est-ce que les partis politiques, et en particulier déi Lénk, ont un rôle à jouer dans l'intégration du
4 48% des non luxembourgeois ? L'évolution actuelle du Luxembourg est une évolution à risque. Les
5 résultats du Referendum de 2015 sur le vote des étrangers n'ont certainement pas provoqué des
6 situations qu'on puisse qualifier de rupture politique ou émotionnelle mais des traces sont belle et
7 bien restées dans l'identification avec le Luxembourg chez beaucoup de ressortissants non
8 luxembourgeois. Il est vrai que des améliorations dans la loi sur la nationalité ont permis une
9 augmentation non négligeable du nombre des acquisitions de nationalité et la réforme prévue de
10 la loi communale permettra le vote des non luxembourgeois des 55 jours de leur arrivé au pays. Ce
11 sont des avancés significatives mais il reste encore un énorme travail à faire pour faciliter le vote
12 soit au niveau communal, qui doit être basé sur la conviction sur l'utilité du vote et la
13 compréhension de ce que si joue politiquement au niveau communal, ou au niveau national.

14

15 Néanmoins la consolidation d'espaces sociales et de communication nettement non
16 luxembourgeoise avec des caractéristiques spécifiques est fortement négligée dans les analyses
17 sociodémographiques au Luxembourg. Existe-il un Luxembourg à prédominance francophone ?
18 Un autre à prédominance anglophone ? Très probablement oui, et ses caractéristiques ne sont pas
19 linguistiques exclusivement, mais liés à l'exercice de certains métiers et à la non intégration dans le
20 système scolaire public au Luxembourg. Pénétrer dans ces espaces et incorporer à la politique
21 luxembourgeoise le maximum de personnes est une tâche complexe qui requiert la reconnaissance
22 du problème pour y parvenir. Dans ce sens, le rôle des syndicats est fondamental encore que le
23 faible taux de participation dans les élections sociales prouve bien que là aussi il faut s'investir
24 davantage.

25

26 Une société inclusive n'est pas un club dont certains membres, privilégiés, pourraient capter
27 l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive. Une société inclusive, c'est une
28 société sans privilèges, exclusivités et exclusions. Chacun d'entre nous est héritier de ce que la
29 société a de meilleur et de plus noble. Chacun a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens
30 sociaux, qu'il s'agisse de l'école et autres lieux de savoir, des transports, des espaces culturels, etc.
31 Nul ne peut avoir l'exclusivité du patrimoine humain et social, légué par tous nos devanciers et
32 consolidé par nos contemporains : il doit être accessible à tous.

33

34 Au Luxembourg l'accès à son patrimoine humain et social est loin d'être accessible à tous et une
35 multitude de discriminations subtiles existent. Comme preuve, les résultats de l'étude européenne
36 'Being black in the European Union' a comporté une forte prise de conscience d'une partie de la
37 communauté afro-luxembourgeoise. De même la récente initiative du CLAE concernant les effets
38 de la crise sanitaire sur les asbls œuvrant dans le domaine de l'intégration et le besoin d'une ligne
39 budgétaire de soutien montre l'existence d'une claire discrimination par raison d'origine qui exige
40 de nous un soutien sans faille à cette revendication.

41

42 La proposition du Gouvernement d'actualiser la Loi sur l'Intégration de 2008 devrait permettre
43 d'ouvrir un débat sur l'intégration dans un pays qui reçoit presque 15.000 personnes par année,
44 réalité sur laquelle déi Lénk ne doit pas rester comme un observateur de phénomènes
45 démographiques mais comme un acteur actif en matière de politique d'intégration.

46

47 Il y a en plus un espace de coopération progressiste qui a comme tâche principale celle de briser
48 les barrières de la nationalité et de la langue et de chercher l'incorporation aux luttes politiques au
49 Luxembourg d'un maximum de personnes. Renforcer la Coordination des Forces Progressistes au
50 Luxembourg, avec les camarades organisés dans des forces politiques anticapitalistes de leurs pays
51 d'origine, comme un espace militant proche à déi Lénk doit se faire avec plus de moyens. Encore
52 plus quand déi Lénk n'interdit pas la double militance au Luxembourg et dans une organisation du
53 pays d'origine.

54

55 Le Congrès de déi Lénk invite la Coordination nationale :

56

- 57 - A établir un plan spécifique d'approche et intervention dans les communautés non
58 luxembourgeoises en identifiant lesquels sont les espaces d'intervention à privilégier.
- 59 - A suivre davantage les revendications et propositions émanant des structures comme le
60 CLAE, l'ASTI, le CNE ou autres. A les soutenir politiquement et dans l'action parlementaire
61 (comme il a été fait récemment avec l'initiative sur le financement des asbls).
- 62 - A placer périodiquement sur l'ordre du jour de la CONA la discussion de la situation des
63 communautés non luxembourgeoises de façon que l'ensemble de l'organisation puisse
64 être à jour sur leur situation.
- 65 - A consacrer une attention spéciale de l'ensemble de l'organisation aux débats autour de la
66 future Loi sur l'Accueil et l'Intégration, qui doit remplacer la loi en vigueur depuis 2008, en
67 donnant voix aux camarades de déi Lénk actifs dans le domaine de l'intégration et l'accueil.
- 68 - A soutenir et élargir les espaces de collaboration avec les forces politiques non
69 luxembourgeoises organisées sur le pays via la Coordination des Forces Progressistes.